

vantes ont été prises :

30 h<sup>a</sup>.

Est interdite par la loi l'augmentation de la terre au-dessus de 30 ha également, tout achat ou vente de terrain est interdit sans autorisation des autorités populaires. Enfin, tout terrain attribué selon la loi de réforme agraire ne peut être vendu avant un délai de 20 ans, non plus que donné en location ou mis en gage, ni en entier, ni partiellement. De plus, il y a lieu de citer ici le deuxième alinéa de l'article 14 de la Constitution qui précise que "les richesses du sous-sol, minières ou autres, les eaux, y compris les eaux minérales et thermales, les sources énergétiques naturelles, les moyens de communication ferroviaire ou aérienne, les PTT et la TSF, sont les biens du peuple tout entier". Il y a lieu également de rappeler que la loi sur l'expropriation permet à l'Etat d'exproprier tout terrain nécessaire aux fins de développement de notre industrie, de nos communications, etc".- (BORIS KIDRIC, Rapport au 5<sup>e</sup> Congrès).

"Les spéculateurs des campagnes qui ne remplissent pas leurs obligations envers l'Etat, ils encourent des peines sévères allant, dans les cas les plus graves, jusqu'à la confiscation de leurs biens.- Le dernier décret du gouvernement fédéral relatif à la livraison obligatoire des céréales et au commerce basé sur les prix liés, constitue un nouveau pas important dans la voie de la limitation des éléments capitalistes des villages. Aux termes de ce décret, les paysans riches sont tenus de vendre à l'Etat, à des prix fixés, une bien plus grosse partie de leurs excédents de blé qu'ils n'avaient à livrer jusqu'à présent, soit de 60 à 95 %. D'autre part, seuls les paysans laborieux, les coopératives agricoles de travail et les exploitations agricoles des coopératives du type général pourront vendre désormais leur production à des prix liés, alors que les riches exploitations agricoles seront exclues du bénéfice de cette mesure".- (Bulletin d'Information yougoslave (en français) juillet 1949.-

L'ensemble de ces mesures fait dire aux dirigeants yougoslaves que la conséquence de tout cela

"en ce qui concerne les entraves à l'enrichissement des éléments capitalistes dans les campagnes ainsi que la possibilité pour le paysan moyen de se transformer, par l'achat de la terre, en spéculateur capitaliste, c'est que nous avons pratiquement accompli ce qui était prévu par le décret sur la nationalisation de la terre de 1917, la même chose que ce qui fut mis en pratique par les Soviets dans les républiques baltes où, il est vrai, la nationalisation fut proclamée, mais où des terres furent en même temps données en possession aux paysans".- (BORIS KIDRIC, Rapport au 5<sup>e</sup> Congrès).

+ +